

On peut donc voir que le juge Deschênes a renvoyé la balle à la Chambre des communes et au premier ministre qui en est le principal représentant; aussi, j'aimerais savoir quelles mesures le premier ministre compte prendre pour que la Chambre des communes puisse étudier convenablement deux interventions irrégulières et une affaire que le juge en chef qualifie de très grave? Comme c'est à nous que cette responsabilité incombe et surtout à lui, que nous propose-t-il de faire pour que nous puissions assumer cette responsabilité?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la réponse me semble bien simple. Le député veut savoir de quels moyens dispose la Chambre des communes pour discuter de cette question. Il me semble que c'est précisément sur cette question qu'ont porté les discussions toute la journée mardi.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait très bien que, selon la tradition de la Chambre des communes, il y a deux façons de discuter d'une affaire: on peut la renvoyer à un comité permanent de la Chambre ou instituer une enquête officielle. Je demande au premier ministre laquelle de ces deux façons il propose de suivre, ou s'il suggère que l'affaire soit laissée en suspens, ce qui serait la pire chose à faire pour le Parlement et les membres intéressés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit juste de dire que l'affaire a été laissée en suspens. Le ministre a présenté des excuses et l'ex-ministre en a fait autant. Il n'y a naturellement pas lieu de s'étonner que la Chambre ne considère pas cela comme suffisant. J'ai déjà expliqué pourquoi il ne serait pas convenable, à mon avis, que la Chambre des communes fasse une enquête où des juges seraient assignés comme témoins. Le député a parlé d'une autre méthode: celle de recourir à un comité de la Chambre. J'ai invité à bien des reprises les députés d'en face à recourir à cette méthode s'ils le veulent. S'ils connaissent leur devoir, ils devraient porter une accusation; nous l'examinerons et les conséquences suivront.

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je soutiens qu'il n'est pas nécessaire de porter des accusations, car elles sont déjà là: le juge en chef a accusé deux ministres d'irrégularité, dont l'un en ce qui a trait à une affaire très grave à laquelle un ministre aurait été mêlé. Le premier ministre a dit l'autre jour qu'il n'était pas d'accord avec le juge Deschênes sur certains points. Il s'impose de faire la lumière sur ces points. Le premier ministre ne serait-il pas disposé à assumer ses responsabilités et à prendre l'une ou l'autre des deux mesures suivantes: soit renvoyer cette affaire à un comité de la Chambre, soit instituer une enquête publique appropriée.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, voilà la même question qui revient encore et toujours. Je répondrai simplement que le député a peut-être fait...

**Une voix:** Mais c'est vrai.

**Une voix:** ... et la même réponse!

**M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur, je serais heureux de refuser de céder, si c'est ce que l'opposition préfère. Le député a soutenu que j'avais dit être en désaccord avec le

### Questions orales

juge Deschênes. Je crois me rappeler avoir dit ne pas être d'accord sur un certain point avec le juge Mackay, si le député voulait bien vérifier.

**Une voix:** Portez-vous une accusation?

\* \* \*

[Français]

### L'AGRICULTURE

ON DEMANDE S'IL SERA POSSIBLE D'INTERDIRE  
L'IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS EN 1976-1977

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que nous croyons que dans quelques jours l'honorable ministre annoncera sa nouvelle politique laitière pour l'année 1976-1977, l'honorable ministre s'est-il assuré auprès de son collègue de droite que, pour l'année 1976-1977, il pourra interdire l'entrée au Canada des fromages ou des produits laitiers qui pourraient être fabriqués au Canada?

[Traduction]

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, le débat qui se tiendra plus tard aujourd'hui portera sur la situation de la production laitière, ce qui me donnera l'occasion d'intervenir. Je suis persuadé que le député intéressé et d'autres prendront également part au débat qui nous donnera l'occasion d'exposer l'information désirée.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDE—L'ACCORD CONCERNANT LA REPRISE DE L'AIDE  
NUCLÉAIRE—DEMANDE DE PRÉCISIONS ET DE DÉPÔT AVANT  
LA RATIFICATION

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Comme il y a maintenant deux semaines que les négociations sur la reprise de l'aide nucléaire à l'Inde ont commencé à New Delhi et comme le ministre a dit le 5 mars que le gouvernement avait toutes les raisons de révéler tous les aspects de ces négociations, étant donné le délai de deux semaines pendant lequel je suppose que le cabinet a eu le temps d'analyser cette question en détail, le ministre est-il maintenant en mesure d'informer la Chambre du contenu des négociations et des ententes?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante est mal informée. Le cabinet n'a pas encore été saisi de cette question.

**Mlle MacDonald:** Monsieur l'Orateur, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré le 11 mars que l'équipe de négociation avait reçu des directives—«C'est moi qui ai établi son mandat»—j'aimerais demander au ministre suppléant, puisque au moins le mandat de l'équipe était bien connu et clairement défini, s'il pourrait nous dire quelles étaient ces directives auxquelles l'équipe de négociation devait se conformer?